



SARCELLES  
2023

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 38.2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 21 décembre à 18 heures,  
Le Conseil Municipal,  
Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Date d'affichage

15 décembre 2023

**Etaient présents :** Alain GOLETTO, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire.

Nombre de Conseillers

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Yves LECUYER, Adeline COURTOIS, Olivier MAGNIER, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

En exercice 19

**Etaient représentés :** Véronique BUCHET (pouvoir à Mme ANDRIANASOLO).

Présents 16

**Etaient absents :** Demba DIALLO, Martial VANDAMME.

Votants 17

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Mme BRAZIER

**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

### OBJET :

M. le MAIRE indique à l'Assemblée qu'une erreur d'imputation datant de 2022 relative au prêt de la CAF (125 000 €) pour la construction de l'accueil de loisirs a été constatée : cette somme aurait dû être imputée en investissement.

### Décision modificative budgétaire 2023 n°2.

En outre, afin de pouvoir régler les dernières mensualités des emprunts de 2023, il est nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires.

En conséquence de ce qui précède, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire par l'inscription des éléments suivants :

#### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2023 N°2

ARTICLE	SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	MONTANT
611	Contrat de prestations de services	- 50 000,00 €
6237	Publication	- 10 000,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	- 15 000,00 €
62878	Remboursement frais d'autres organismes	- 40 000,00 €
ARTICLE	SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	MONTANT
673	Titre annulé	+ 115 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €
ARTICLE	SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	MONTANT
1641	Emprunt	+ 50 000,00 €
2313	Construction	+ 75 000,00 €
ARTICLE	SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	MONTANT
16818	Autre emprunt	+ 125 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00 €

Transmise le

22 DEC. 2023

Affichée le

22 DEC. 2023



VILLE DE VEMARS

SAISON 2023  
N°2

**Entendu** le rapport présenté par M. le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative budgétaire 2023 n°2 ci-dessus présentée,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier